

## La prestation compensatoire est-elle saisissable de fait ? Oui ! Parfois !!!

**NEWSLETTER 15 327 du 10 NOVEMBRE 2015**



**JEAN PASCAL  
RICHAUD**



### **Le contexte :**

Mme IXe fait pratiquer une saisie-attribution sur le compte de Mme IGREC. Mme IGREC, se prévalant du caractère insaisissable de la prestation compensatoire laquelle porte sur des sommes versées sur le compte objet de la saisie-attribution, demande la mainlevée de cette mesure.

Sa demande est rejetée. Elle se pourvoit devant la Cour de cassation.

### **La question posée :**

La prestation compensatoire, allouée sous forme de rente, (*ce qui est possible - rente amiable ou exceptionnellement judiciaire*) est-elle saisissable ? Quid si le créancier de la prestation compensatoire n'arrive pas à prouver l'origine des fonds « insaisissables » sur le compte, objet de la saisie ?

Réponse est donnée aux termes d'un arrêt de la Cour de cassation rendu le **3 septembre 2015** ([Cass. 2ème civ. 3 sept. 2015, n°14-22173](#)) ;

### **La position de la Cour de cassation ;**

Extrait de l'attendu nous intéressant :

(...)

"LA COUR DE CASSATION, DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE, a rendu l'arrêt suivant :

*Attendu, selon les arrêts attaqués (Bordeaux, 29 mai 2013), que Mme Z... a fait pratiquer une saisie attribution sur un compte bancaire de Mme X...; que se prévalant du caractère insaisissable des sommes versées sur ce compte, Mme X...a assigné Mme Z... pour voir ordonner la mainlevée de la mesure et obtenir la condamnation de la créancière au paiement de dommages-intérêts ; (...)*

*(...) Sur le pourvoi en ce qu'il est dirigé contre l'arrêt n° 13/ 2203 du 29 mai 2013 :*

*Sur le moyen unique, tel que reproduit en annexe :*

*Attendu que Mme X...fait grief à l'arrêt de valider la saisie ;*

*Mais attendu **qu'ayant souverainement constaté que Mme X...ne justifiait pas du dépôt des montants reçus de son ex-mari, au titre de la prestation compensatoire, sur le compte saisi, la cour d'appel a, par ce seul motif, légalement justifié sa décision ;***

*D'où il suit que le moyen n'est pas fondé ;*

*PAR CES MOTIFS :*

*CONSTATE la déchéance du pourvoi en ce qu'il est dirigé contre l'arrêt n° 13/ 2203 du 29 mai 2013 ;*

*REJETTE le pourvoi en ce qu'il est dirigé contre l'arrêt n° 12/ 474 du 29 mai 2013 ;*

*Condamne Mme X...aux dépens ;*

*Vu l'article 700 du code de procédure civile, condamne Mme X...à payer à Mme Z... la somme de 3 000 euros ; rejette la demande de Mme X...;*

*Ainsi fait et jugé par la Cour de cassation, deuxième chambre civile, et prononcé par le président en son audience publique du trois septembre deux mille quinze. » (...)*

### Observation(s), remarque(s) pratique(s) :

La nature juridique de la prestation compensatoire a toujours donné lieu à discussion en doctrine, et les avis et opinions divergent encore aujourd'hui !!! ???

**Une nature hybride : indemnitaire et alimentaire.**

Il est certain que la prestation compensatoire constitue **une obligation entre un créancier et un débiteur.**

D'une manière unanime, les auteurs s'accordent pour dire que **la prestation compensatoire a un caractère indemnitaire.**

→ Aujourd'hui, on présente la prestation compensatoire, tantôt comme ayant un caractère indemnitaire, tantôt alimentaire, et souvent comme ayant un caractère indemnitaire et alimentaire !!!

Alors, la prestation compensatoire, institution « *sui generis* » ??????

Quid de la jurisprudence ?

Elle a retenu le caractère dualiste de la prestation compensatoire, *i.e* à la fois indemnitaire et alimentaire, le 27 juin 1985[1], position confirmée depuis.[2]

**On notera, sans plus que l'article 281 du Code civil dispose, au sujet de la prestation compensatoire :**

**« Les transferts et abandons prévus au présent paragraphe sont, quelles que soient leurs modalités de versement, considérés comme participant du régime matrimonial. Ils ne sont pas assimilés à des donations ».**

**Conséquences de cette nature dualiste, *i.e* indemnitaire et alimentaire :**

- *La prestation compensatoire est insaisissable [3] ;*
- *Interdiction de toute compensation légale ou judiciaire est faite sur la prestation compensatoire ;*
- *Pas de transaction possible avant l'introduction de l'instance en divorce ;*

→ *En l'espèce sous analyse*, la Cour de cassation retient que la prestation compensatoire est, de jurisprudence constante, insaisissable, en droit (*et art. L 112-2,3° C. pr. exéc. et R. 112-4 C. pr. exéc.*), cependant, le créancier de la prestation compensatoire, doit prouver l'origine des fonds car la fongibilité de la monnaie empêche, en pratique, d'appliquer le principe de l'insaisissabilité de la prestation compensatoire dans toute sa rigueur ([Lire l'article R. 112-5 du Code des procédures civiles d'exécution](#)).

*En fait*, il s'agissait d'un simple..... problème d'ordre probatoire...

[1] Cass. 2<sup>ème</sup> civ., 27 juin 1985, n°84-14.664

[2] V. dernièrement Cass 1<sup>re</sup> civ., 29 juin 2011, n°10-16.096

[3] V. Cass 1<sup>re</sup> civ., 10 mars 2005, n°02-14.268

**Pour aller plus loin. Le coin des Chercheurs...Voir notamment...**

- LDPF, n°9 oct. 2015, n°133, note A. Bateur.
- Droit et pratique du divorce, 3<sup>ème</sup> édition, Dalloz-référence, 2015/2016, n°213.21 à 213.62, par P-J Claux et Steph. David

## DERNIERS JOURS POUR VOUS INSCRIRE A NOTRE PROCHAINE FORMATION SUR LE THEME DU DIVORCE :

24 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	La gestion patrimoniale du divorce	JACQUES DUHEM ET JEAN PASCAL RICHAUD	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
---------------------	---	--	--	---

Formation professionnelle en gestion de patrimoine

**FAC** **jacquesduhem.com**  
FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL

## CATALOGUE DES FORMATIONS



17 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Les sociétés holding analyse juridique sociale et fiscale	PIERRE YVES LAGARDE ET JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
19 20 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Les sociétés holding analyse juridique sociale et fiscale	PIERRE YVES LAGARDE ET JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
23 NOVEMBRE 2015	<b>LYON</b> 	Fiscalité du patrimoine professionnel : la vérité par les textes et par les chiffres	JACQUES DUHEM ET STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
24 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Stratégies de rémunération des dirigeants	PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem

38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)

Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

24 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	La gestion patrimoniale du divorce	JACQUES DUHEM ET JEAN PASCAL RICHAUD	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
24 NOVEMBRE 2015	<b>GRENOBLE</b> 	Développer votre chiffre d'affaires grâce à l'assurance vie	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
26 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Développer votre chiffre d'affaire grâce à l'assurance vie	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
27 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	La location meublée : gestion et optimisation	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
2 DECEMBRE 2015	<b>NICE</b> 	La transmission à titre gratuit des PME	FREDERIC AUMONT	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
1 DECEMBRE 2015	<b>NICE</b> 	Le patrimoine professionnel et l'ISF	YASEMIN BAILLY SELVI	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
3 DECEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Délocalisation des biens et des personnes Analyse civile et fiscale	YASEMIN BAILLY SELVI	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
8 DECEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Sociétés civiles : une approche juridique et fiscale pratico-pratique...	JEAN PASCAL RICHAUD ET STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
10 DECEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Les stratégies <i>d'encapsulation</i> des résultats dans les sociétés passibles de l'IS	PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>

10 DECEMBRE 2015	<b>AIX EN PROVENCE</b> 	Investissement immobilier : enfer ou paradis fiscal ?	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
11 DECEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Investissement immobilier : enfer ou paradis fiscal ?	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>

**RESERVEZ DES A PRESENT VOS PLACES POUR NOTRE FORMATION  
CONSACREE AU PANORAMA DE L'ACTUALITE FISCALE  
LOIS - DOCTRINE – JURISPRUDENCE – RESCRITS –  
REDRESSEMENTS - ABUS DE DROIT  
CO ANIMATION JACQUES DUHEM ET STEPHANE PILLEYRE  
(15 DATES DONT 4 A PARIS)**

**LES CHEQUES NE SERONT PORTES A L'ENCAISSEMENT QU'EN 2016**

25 JANVIER 2016	CLERMONT FD	Maison internationale universitaire
26 JANVIER 2016	PARIS	Espaces Diderot Rue Traversière
27 JANVIER 2016	LYON	Espace Tête d'or - Bd Stalingrad
28 JANVIER 2016	AIX EN PROVENCE	Hôtel Aquabella
29 JANVIER 2016	NICE	Novotel Aeroport
1 FEVRIER 2016	LILLE	Université catholique
2 FEVRIER 2016	PARIS	Espaces Diderot Rue Traversière
3 FEVRIER 2016	RENNES <b>NOUVEAU</b>	Mercure Hôtel Gare
4 FEVRIER 2016	NANTES	Hôtel Océania Aeroport
10 FEVRIER 2016	BORDEAUX	Novotel Lac
11 FEVRIER 2016	PARIS	Espaces Diderot Rue Traversière
16 FEVRIER 2016	MONTPELLIER	Hôtel Kyriad prestige
17 FEVRIER 2016	TOULOUSE	Hôtel Mercure Compans Caffarelli
3 MARS 2016	BAYONNE	Lieu à préciser
10 MARS 2016	PARIS	Espaces Diderot Rue Traversière

NOTRE PROCHAINE FORMATION SUR LE THEME DES RETRAITES :

28 JANVIER 2016	<b>PARIS</b> 	Les clés pour élaborer une stratégie retraite pertinente	VALERIE BATIGNE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
-----------------	---	---	-----------------	---

FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem  
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE  
[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)  
Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

**FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem**  
**38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE**  
[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr)    [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)  
**Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne**